

Bachelor Immobilier – Gestion locative et syndic

BLOC option n°2 : Gestion et optimisation d'un portefeuille de copropriétés

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 36662

1. *Gestion de copropriété – 22h :*

C1 : Comprendre un Etat Descriptif de Division et le Règlement de Copropriété

C2 : Convocation de l'AG et envoi

C3 : Rédiger le Procès-Verbal et exécuter les décisions

C4 : Gérer le contentieux

C5 : Etablir un budget prévisionnel et gérer les appels de fonds

C6 : Administration des comptes des copropriétaires

C7 : Régularisation des comptes des copropriétaires

2. *Gestion locative – 22h :*

C1 : Remplir un mandat

C2 : Rédiger un bail

C3 : Gérer les événements en cours de bail, les congés et le renouvellement du bail

C4 : Etablir un décompte de restitution de Dépôt de Garantie

C5 : Repérer les charges récupérables et procéder à leur régularisation

C6 : Etablir un compte-rendu de gestion et les déclarations de revenus

PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.